



Réhabilitation de l'étang « Dikrecher Weiher »

Phase I – Etude de faisabilité et d'autorisations

1. Points cruciaux pour la mise en œuvre

Une visite des lieux du RC D-E avec l'Administration de la Nature et des Forêts (ANF) a eu lieu en date du 11 février 2025. Le but de cette descente sur les lieux fut de clarifier les mesures autorisables d'une intervention sur le plan d'eau, au niveau des berges, au niveau des dépôts et en relation avec la flore et la faune.

Les points suivants ont été retenus :

- Afin de clarifier l'état des espèces aquatiques hébergeant actuellement l'étang, l'Administration de la Gestion de l'Eau procédera à une pêche électrique dans le but de recenser les espèces présentes et d'exclure le cas échéant la présence d'espèces protégées, ce qui pourrait inhiber les futurs projets ;
- La présence de renouées (Knöterich) a été soupçonnée sur place. Les futurs projets devront tenir compte de mesures spécifiques afin d'éviter la propagation lors des travaux de terrassement. Le cas échéant, le projet du Rotary pourrait s'élargir sur ce point.
- Une analyse des sédiments sur la présence des métaux lourds sera réalisée par le RC D-E.

Vu la présence de sauvagines, l'ANF avance l'idée de créer une sorte d'ilot protégé au milieu du plan d'eau, inaccessible aux prédateurs. A cet effet, une partie des dépôts actuels de sédiments, après stabilisation, pourrait être utilisé ce qui réduirait les frais de mise en décharge.

